

Montréal, le 2 mars 2001

Monsieur Jean-Claude Corbeil
Secrétaire
Commission des États généraux sur la situation
Et l'avenir de la langue française au Québec
770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 404
Montréal (Québec)
H3A 1G1

Monsieur,

Répondant à votre appel du 31 janvier dernier, nous avons décidé de concentrer notre apport à vos travaux sur une seule question, soit celle de l'importance de la connaissance et de l'usage de la langue française pour les nouveaux arrivants au Québec. C'est pourquoi nous avons choisi la forme d'une lettre brève plutôt que celle d'un mémoire.

Notre modeste contribution s'inscrit dans la foulée de notre mission d'organisme engagé depuis plus de cinq décennies dans le combat pour la reconnaissance et l'exercice du droit de tous les adultes à l'éducation. Pour nous, la langue française est au Québec une composante clé à l'intérieur du droit à l'éducation et au sein de notre culture publique commune.

Sur la question qui nous intéresse ici, un fait majeur doit d'abord être mis en lumière. Depuis quelques années, la société québécoise accueille annuellement environ 15 000 nouveaux arrivants qui ne connaissent pas le français. Ainsi, l'an dernier, sur les 32 000 immigrants entrés au Québec, plus de la moitié – soit 55% - n'avaient aucune connaissance de la langue française. Cette situation, couplée au fait que les mesures de francisation sont insuffisantes, fait en sorte qu'environ 200 000 citoyens et citoyennes du Québec issus de l'immigration se disent aujourd'hui incapables de s'exprimer en français.

Cette situation est très inquiétante pour l'avenir et requiert des interventions majeures s'inscrivant dans le registre de l'éducation des adultes et de l'intégration sociale et culturelle.

À ce sujet, nous proposons d'intensifier ou de développer les trois voies d'action suivantes.

1. Accroître et mieux financer les services d'apprentissage et de pratique du français pour les immigrants adultes non francophones à partir principalement des institutions publiques d'enseignement.
2. Soutenir le développement d'activités et de projets d'organismes communautaires et non-gouvernementaux, d'entreprises publiques et privées, favorisant le passage de l'apprentissage à l'usage du français dans une perspective de rapprochement au sein des milieux de vie et de travail entre citoyennes et citoyens de différentes origines ethniques ou nationales.
3. Lever les obstacles à l'intégration linguistique des nouveaux arrivants, tel par exemple des critères retardant de deux ans pour certaines catégories d'immigrants leur participation possible à des formations – notamment en français – offertes dans le secteur public.

De telles mesures sont essentielles pour assurer ce que Monsieur Guy Rocher a appelé récemment «l'efficacité et la durabilité de la loi 101». Cet objectif s'inscrit dans une optique où le statut de la langue française au Québec est d'abord considéré comme une question de justice politique.

Veuillez agréer, monsieur Corbeil, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Émile Ollivier

Président de l'ICÉA